**AVIS DU CSE DE LA CAF DU PAS DE CALAIS SUR** **LA MUTUALISATION DE LA FORMATION**

L’employeur a l’obligation, posée par l’article L.2312-8 du Code du travail, de consulter le CSE sur les questions qui intéressent l’organisation du travail, la formation professionnelle et les techniques de production.

**BASE DOCUMENTAIRE**

**Documents produits le 18/11/2024 et détaillés lors du CSE du 26/11/2024**

**Questions posées par la Commission Formation au service RH le 13/12/2024 et réponses apportées**

**CONSTATS**

La lettre réseau du 8 février 2023 a présenté l’organisation de la gestion de la formation professionnelle au sein de la branche Famille, faisant suite à la lettre réseau du 5 février 2020 qui avait fixé le cadre, les enjeux et objectifs de la réorganisation

La mutualisation de la formation doit prendre effet au 1/1/2025.

Lors du CSE, le secrétaire a proposé à la commission formation de se réunir afin de préparer un avis.

Le fait de proposer une vraie formation diplômante unifiée et nationale avec un gain de mobilité est assurément une bonne chose.

La CAF se trouve dans l’obligation de s’inscrire dans cette nouvelle organisation.

**AVIS MOTIVE**

Après avoir pris connaissance de l’avis rendu par la commission formation qui regroupe des élus des 4 organisations syndicales, les membres du CSE rendent - **à l’unanimité - un avis défavorable**;

En effet :

* Les élus considèrent ne pas avoir de réels éléments permettant de connaitre les circuits de formation à venir, notamment pour les formations institutionnelles via la Caf pivot et SI talent. Sachant que la formation cap GCA sera encore à la main de la CAF du Pas de Calais ;
* Les élus s’interrogent sur l'avenir des 2 agents en place, quelle sera leur activité ? La gestion Agora leur est-elle imposée ? Une présentation de l'évolution de leur métier a-t-elle eu lieu ? Ont-ils la possibilité de changer de poste s’ils le souhaitent ? ;
* Les élus se demandent quelles sont réellement les missions des Caf pivots ainsi que leur fonctionnement
* Les élus s’interrogent sur les économies de ce nouveau processus et de l’incidence sur les budgets actuels alloués ;

Demandes complémentaires des élus :

* Les élus souhaitent qu’un bilan annuel régional soit mis en place ;
* Les élus souhaitent obtenir un retour des CAF Pivots.

Le 20-01-2025